



**Accuracy in Motion Shooting Club (AIM) ASBL**

Rue Dethy 97/3, B-1060 Bruxelles, Belgique

+32 495 582 896 info@aimshooting.be www.aimshooting.be

RPM: 0743497971 \* Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles

IBAN : BE 76 0689 3723 0595 BIC/Swift: GKCCBEBB

No. de membre:

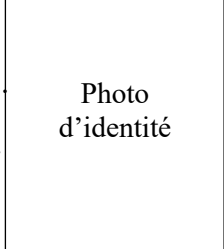
AIM 2 1 -

MA

ME

**Demande d'adhésion**

Nom(s) : ..... Prénom(s) : ..... Lieu et date de naissance : ..... Sexe : ..... Nationalité : ..... N° national: ..... Profession ..... Rue : ..... N° / Boîte : ..... Code postal : ..... Localité : ..... Tél : ..... E-mail: ..... Affiliations clubs/fédérations de tir belges ou étrangères : ..... Motivation / Raison d'inscription : ..... Personne à contacter en cas d'urgence : (nom, adresse, numéro de téléphone) .....



**Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue !**

Affiliation fédérations belges :

URSTBF FROS VSK BPSA

Le/La soussigné(e) déclare que :

- 1. Les renseignements fournis sont corrects.
- 2. Toute modification à ceux-ci sera communiquée par écrit à AIM, endéans les 8 jours.
- 3. Il/Elle marque son accord avec les **statuts** et **règlements AIM**, qui font partie intégrante de l'affiliation et dont il/elle a pris connaissance.

J'autorise AIM à utiliser les enregistrements photos et/ou audio-visuels prises lors des activités du club et sur lesquelles je pourrais apparaître et de les publier sur son site internet et ses pages de réseaux sociaux. Les enregistrements photos et/ou audio-visuels me concernant peuvent être retirés, sur simple demande envoyée à l'adresse email [privacy@aimshooting.be](mailto:privacy@aimshooting.be).

Date : ..... Signature : .....

## Généralités :

La case **rouge** du côté droit, en haut, sur la « demande d'adhésion », est à remplir par le club.

Les nouveaux membres doivent fournir :

- \* une copie de la carte d'identité recto-verso (ou carte de séjour/passeport)
- \* une photo format CI
- \* un « Extrait de casier judiciaire spécial pour armes » (en original et délivré depuis moins de 3 mois)
- \* un certificat médical – *formulaire URSTBF (petit formulaire jaune qui sera fourni par notre club).*

**Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue.**

(22 octobre 2003; Décret relatif à l'octroi de licence de tireur sportif. Publié au moniteur le 21 nov. 2003).

## En Belgique, pour pratiquer le:

- **tir sportif**, le membre doit être affilié auprès d'une des fédérations suivantes URSTBF, VSK ou FROS.
- **tir de parcours** sous la dénomination de **Discipline 21**, l'affiliation du membre auprès d'une des fédérations de tir reconnues en Belgique est suffisante.
- **tir de parcours** sous la dénomination **IPSC®**, le membre doit être affilié, en plus de la fédération de tir sportif reconnue en Belgique (URSTBF/VSK/FROS):
  - soit auprès de la **BPSA**, qui est le représentant officiel IPSC® en Belgique
  - soit auprès d'une fédération étrangère qui est elle-même, membre de la fédération IPSC®.

## Frais liés à l'affiliation :

	Frais uniques	Affiliations annuelles
Inscription (frais uniques)	10 €	-
Cotisation club AIM	-	A établir chaque année (ne peut dépasser 200 €/an)
Cotisation Stand de Tir (CTO)	-	60 €/an – nouveau tireur via AIM ou 160 €/an – tireur CTO
Affiliation URSTBF:	-	35 €/an
Affiliation BPSA:	-	65 €/1ère année ; 60€/an, les années suivantes
<b>Total montant à payer :</b>	<b>Inscription + Cotisations: AIM + CTO + Une fédération Tir sportif + BPSA</b>	

Exemple pour nouveaux tireurs (la première année) :

Inscription club + Cotisation AIM + Cotisation CTO + Fédération URSTBF + frais licence + BPSA

10€ + 60€ + 60€ + 35€ + 15€ + 65€ = 245€ la 1ère année

Exemple pour tireurs déjà membres (2<sup>ème</sup> année et après) :

Cotisation AIM + Cotisation CTO + Fédération URSTBF + BPSA

60€ + 60€ + 35€ + 65€ = 220 €

**Tous les paiements se font sur le compte bancaire (Belfius Bank) de AIM asbl :**

IBAN : **BE 76 0689 3723 0595**

BIC/Swift: **GKCCBEBB**

**\* La cotisation Stand de Tir (CTO) est à payer sur le compte du CTO directement !**

**Stand de tir : Rue de Jandrain 35, B-1350 Orp-Jauche, Belgique**

**Heures d'ouverture : SAMEDIS IMPAIRS: 14h30 – 19h00**